

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-043

du 31 mars 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre des prestations d'entretien et vérification périodiques des installations, les accords-cadres sont attribués à :

N°lot	Objet	Attributaire	Seuil maximum HT sur 4 ans
1	Vérification et contrôle périodique de gaz, chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et eau chaude sanitaire	DEKRA INDUSTRIAL SAS 34-36 Rue Alphonse Pluchet 92227 BAYEUX	10 000 €
2	Vérification et contrôle périodique des systèmes de sécurité incendie	APAVE SUD EUROPE SAS Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX	3 000 €
3	Vérification et contrôle périodique des installations électriques	QUALICONSULT EXPLOITATION 16 Rue Bastiat 87000 LIMOGES	25 000 €
4	Vérification et contrôle périodique des équipements sous-pression	QUALICONSULT EXPLOITATION 16 Rue Bastiat 87000 LIMOGES	2 000 €
5	Vérification et contrôle périodique des ascenseurs, monte-charge et élévateurs de personnes	DEKRA INDUSTRIAL SAS 34-36 Rue Alphonse Pluchet 92227 BAYEUX	800 €
6	Vérification et contrôle périodique des appareils et accessoires de levage	APAVE SUD EUROPE SAS Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX	5 000 €

N°lot	Objet	Attributaire	Montant
7	Vérification et contrôle périodique des machines type presse et compacteurs de déchets	DEKRA INDUSTRIAL SAS 34-36 Rue Alphonse Pluchet 92227 BAYEUX	28 500 €
8	Vérification et contrôle périodique des aires de jeux et équipements sportifs	SPORTEST 3 Rue de Tasmanie 44115 BASSE GOULAINÉ	5 500 €
9	Maintenance des installations frigorifiques	IDEX Parc de la Bandonnière 11 Rue Maurice Audibert 69800 SAINT-PRIEST	3 200 €
10	Maintenance des installations thermiques de chauffage et de gaz	IDEX Parc de la Bandonnière 11 Rue Maurice Audibert 69800 SAINT-PRIEST	16 800 €
11	Maintenance et contrôle périodique des extincteurs et RIA	3P PROTECTION 41 Rue Fontaine Saint-Martin 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS	14 000 €
12	Maintenance et contrôle périodique des installations de désenfumage non asservies au système de sécurité incendie	CHRONOFEU ZA du Grand Chemin 33370 YVRAC	6 000 €
13	Maintenance et contrôle périodique des blocs d'éclairage de sécurité	EUROFEU SERVICES 12 Rue Albert Rémy 28250 SENONCHES	14 000 €
14	Maintenance et contrôle périodique des systèmes de sécurité incendie et équipements d'alarme	SAPIAN 8 Rue d'Arsonval 87220 FEYTIAT	10 000 €
15	Maintenance et contrôle périodique des portes et portails automatiques	SARL AUBERT PHILIPPE Rue du Pré Comtal ZAC des Gravanches 63100 CLERMONT- FERRAND	3 000 €
16	Maintenance des ascenseurs, monte-charge et élévateurs de personnes	DUTREIX-SCHINDLER 13 Rue Fernand Malinvaud 87000 LIMOGES	8 800 €
17	Maintenance des installations de ventilation et de traitement de l'air	IDEX Parc de la Bandonnière 11 Rue Maurice Audibert 69800 SAINT-PRIEST	6 800 €

ARTICLE 2 : DURÉE

Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 12 mois à compter de leur notification.

Ils sont reconductibles trois fois pour une durée identique à celle de la période initiale, soit 48 mois maximum.

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 31 mars 2022
Le président,
Pierre Chevalier

